Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association sportive DU Domaine De Golf Saint-Cyprien¹

Association: Association sportive Domaine golf de Saint Cyprien Adresse: Golf de Saint-Cyprien, Mas d'Huston 66750 Saint-Cyprien

Le samedi 20 janvier 2024, à 12H45, les membres de l'association sportive Domaine Golf de Saint Cyprien se sont réunis au siège social de l'association rue Jouy d'Arnaud à Saint Cyprien en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Madame la présidente.

Présents:

<u>Membres du bureau</u> : Marie Hélène Sédano, Martine Ayraud, Sabine Picard, Danièle Bourges, Juliana Ristorcelli, Thierry Dubernard, Nicolas Ayraud Collin Hegie.

<u>Invité présents</u>: françois Bagnouls.

Absents excusés

Membres du bureau : Christian Legloahec

Invités: Stéphane Radzinski, Thibault Lormand

L'Assemblée était présidée par Madame Sédano Marie Hélène, présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Madame Martine Ayraud, secrétaire de l'association.

Madame la présidente ouvre la séance, remercie les membres présents ou représentés au nombre de 163 (144 présents et 19 pouvoirs).

L'assemblée peut donc valablement délibérer

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- 1. Rapport moral de 2023 (soumis au vote)
- 2. Rapport financier 2023 (soumis au vote)
- 3. Budget de trésorerie et quitus au trésorier (soumis au vote)
- 4. Rapport des différentes commissions (Commissions sportives, dames, messieurs, vétérans, seniors, jeunes)
- 5. Ouestions diverses

Préalable : Avant de rendre procéder à la lecture du rapport moral, madame Sédano précise que Collin Hegie a été coopté par l'ensemble des membres du bureau en tant que responsable des jeunes.

Rapport moral:

La présidente procède à la lecture du rapport moral.

le rapport est mis aux voix à main levée : Contre : 0; Absentions : 0

le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport financier et budget prévisionnel :

Sabine Picard, trésorière présente le rapport financier 2023 et commente le Budget prévisionnel.

le rapport est mis aux voix à main levée : Contre : 0; Absentions : 0

l'ensemble des documents sera mis en ligne sur le site de l'association www.asgolfstcyp.fr

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Rapport des différentes commissions :

Chaque responsable donne lecture de son rapport:

Commission sportive: en l'absence de Christian Legloahec, madame Martine Avraud

donne lecture des activités de la commission sportive

Les dames : Mme Bourges

Les seniors équipe première : Mr Dubernard

Les séniors et vétérans : Mr Ayraud

Les jeunes: Mr Collin Hegie,

Ouestions diverses:

Brigitte Varloud souhaiterait que l'AS engage une équipe de femmes de plus de 60 ans au championnat de France par équipe à Aurillac du 13 au 15 septembre.

Les membres La Foret souhaiteraient que soit organisé pour eux, en parallèle aux compétitions 18 trous, quand c'est possible, une compétition sur 9 trous. (par exemple pour la coupe de Noel qui n'a pas été accessible à tous faute de place).

Philippe Varloud fait part à l'ensemble de l'assistance de la qualité de vice champion d'Europe en équipe de Jean Charles Gouvernaire, ce dernier est applaudi en séance

Jean Pierre Garidou félicite les membres d'être venus en grand nombre à l'AG de l'AS, remercie le bureau pour le travail accompli, chacun à son poste.

Il se fait le porte-parole de certains membres pour déplorer :

Les crottes de chien sur le parcours

Les cigarettes non ramassées

Les bunkers non ratissés

Les pitchs non relevés

Guilaine Carrière fait quant à elle part de son exaspération au sujet des joueurs qui s'insèrent au trou N°10 sans départ et sans se soucier de la gêne occasionnée pour les ioueurs venant du trou numéro 9.

En fin bon nombre de joueurs déplorent l'absence du Directeur du golf, Stéphane Radzinski et du propriétaire Thibault Lormand, à cette réunion. Ils sont seuls à pouvoir répondre à certaines légitimes préoccupations des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole, la séance a été levée à 13 heures.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

La Présidente de l'association l'association

A Saint-Cyprien, le 20 JANVIER 2024 la secrétaire

de